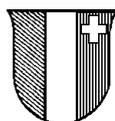


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 18, du 10 mars 2006

Délai référendaire: 19 avril 2006



Décret
autorisant le Conseil d'Etat à donner la caution simple
de l'Etat à concurrence de 1.800.000 francs à titre de garantie
des emprunts destinés à la société coopérative de chauffage
à distance, Le Marais rouge, aux Ponts-de-Martel

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 5 décembre 2005,

décède:

Article premier Le Conseil d'Etat est autorisé à donner la caution simple de l'Etat à concurrence de 1.800.000 francs et pour une durée de vingt ans à titre de garantie des emprunts destinés à la société coopérative de chauffage à distance, Le Marais rouge, aux Ponts-de-Martel.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 21 février 2006

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
C. Blandenier

L'un des secrétaires,
W. Willener